

la gazette de la Sensée

N°31
JUIN 2016



Depuis un an, les élus de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée «tirent la sonnette d'alarme». Ils alertent l'État et ses services sur le devenir de l'Institution, «vouée à disparaître» confirme son président Charles Beauchamp. L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, de la «Gemapi» - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - nouvelle compétence (et nouvelle taxe !) confiée aux communes et à leurs groupements, la perte par les Départements de la clause de compétence générale (qui leur permettait de se mêler d'affaires hydrauliques) condamnent en effet l'Institution à mettre la clé sous la porte. Elle soufflera donc en 2018 ses trente bougies tout en déballant, peut-être, un dernier cadeau : la création d'un syndicat mixte regroupant les intercommunalités du bassin-versant de la Sensée. Porter ce syndicat sur les fonts baptismaux ne sera pas chose aisée : «L'idée prend forme, nous avons saisi l'État, les Départements soutiennent la démarche. Chacun reconnaît qu'un syndicat mixte réglerait tous les problèmes sans difficulté mais il n'y a pas un emballement démesuré. Qui va faire quoi et avec quels financements ?» s'interroge Ch. Beauchamp. Pour les élus de l'Institution, il s'agit surtout de ne pas interrompre un travail entamé en 1988. «Comment fait-on pour ne pas perdre ce qui a été acquis ? Pour que les préconisations de l'étude hydraulique soient réalisées ? Comment fait-on pour aller au-delà ?» Un syndicat mixte à l'échelle du bassin-versant apporterait des réponses, la maîtrise d'ouvrage des travaux par exemple. Mieux encore, une structure à l'échelle de plusieurs bassins-versants (Sensée, Escaut, Scarpe) permettrait d'émarger aux crédits européens, et collerait à merveille au programme du SDAGE 2016-2021 de l'Agence de l'Eau. «2018 c'est tout à l'heure», répète Ch. Beauchamp. Il y a beaucoup à faire et l'intérêt hydraulique doit l'emporter». Les inondations de juin dernier incitent les élus à tirer encore plus fort la sonnette d'alarme pour accélérer les décisions afin de prévenir de pareils drames dans les territoires. Il est urgent d'agir, urgent de s'organiser.

LA GAZETTE DE LA SENSÉE - N°31 - JUIN 2016



Réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie



L'union fait la force... et ferait les travaux ?

La solidarité n'est pas un vain mot dans les faits et gestes des Clé – Commissions locales de l'eau – des différents Sage (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux). Solidarité entre l'amont et l'aval d'un bassin-versant, solidarité entre bassins-versants. Solidarité à l'ordre du jour quand des structures porteuses de Sage se penchent sur leur avenir placé entre les « mains » du législateur (lois NOTRe, Mapam). Le 15 septembre 2015, les présidents des Clé des Sage de la Sensée, de la Scarpe amont, de la Scarpe aval, de l'Escaut et de la Sambre – territoires affichant une cohérence hydraulique et un enjeu commun : la lutte contre les inondations – se retrouvaient autour d'une même table, d'abord pour tenter de répondre à une préconisation du SDAGE Artois-Picardie (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) qui est d'organiser une gouvernance dans le domaine de l'eau à l'échelle Scarpe-Escaut-Sensée-Sambre ; pour examiner ensuite l'opportunité d'un syndicat mixte par territoire ou alors d'un seul regroupant les cinq territoires ?



Le territoire de la Sensée travaille dans un premier temps à la création d'un syndicat mixte de la Sensée mais l'idéal demeure un grand syndicat mixte rassemblant les territoires des cinq Sage. Le syndicat mixte est bien la destination vers laquelle voguent inévitablement des structures porteuses comme l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée. L'évolution législative, la redistribution des compétences avec l'émergence de la Gemapi en 2018 ne laissent plus planer le doute. Les élus de l'Institution, créée en 1988 sur la base d'une problématique d'envasement de marais à cheval sur plusieurs communes et deux départements (Nord et Pas-de-Calais), l'ont bien compris. Aujourd'hui, ils entrouvrent la porte d'un syndicat mixte qui serait la solution au problème récurrent de maîtrise d'ouvrage. Une maîtrise dont l'Institution est dépourvue si ce n'est pour la réhabilitation d'un bras mort de la Sensée à Aubigny-au-Bac et Aubencheul-au-Bac, et pour le curage du décanteur de Tortequesne piègeant les sédiments charriés par la rivière.

« Nous sommes en difficulté », a redit Charles Beauchamp (président de l'Institution et de la Clé du Sage de la Sensée), car les travaux préconisés par une étude hydraulique globale menée entre 2003 et 2011 – et qui rejoignent ceux de la Directive Cadre sur l'eau – d'un montant estimé à plusieurs millions d'euros ne peuvent pas être mis en oeuvre ». Si certaines intercommunalités, fortes des compétences nécessaires, se sont déjà emparées de certains dossiers, les autres de la vallée de la Sensée n'ont pas ces compétences hydrauliques requises.

Alors un syndicat mixte ? Sous quel label : EPTB ou Épage ? La labellisation est liée aux compétences attribuées et au périmètre d'intervention. Un EPTB – Établissement public territorial de bassin – est un groupement de collectivités territoriales constitué pour faciliter, dans un périmètre comprenant plusieurs bassins-versants, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides. L'EPTB a surtout une mission de coordination, en assurant la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des intercommunalités et des syndicats situés dans son périmètre. Un ÉPAGE est un groupement de communes et d'EPCI constitué en vue d'assurer, au sein d'un même bassin-versant, les travaux de prévention des inondations et de gestion des cours d'eau non domaniaux. Il assure une mission de maîtrise d'ouvrage.

Pour l'Institution, il faudra tourner la page. Devant ses collègues présidents de Clé, Charles Beauchamp a clairement plaidé pour un grand syndicat mixte : « On serait plus efficace en rassemblant plusieurs territoires pour coordonner les travaux. Sans cela, on risque d'avoir des blocages, notamment si entre l'amont et l'aval il n'y a pas de compétence ni de volonté. On peut se rassembler pour faire avancer les choses. On est en capacité de prévenir les catastrophes, c'est notre mission. Les textes de loi sont difficiles à comprendre et contraignants. On a donc intérêt à faire bloc pour éviter les situations compliquées. » Faire bloc aussi pour obtenir des crédits européens. « On ne les utilise pas alors que d'autres en France en profitent » a renchéri Paul Raoult, président de la Clé du Sage de la Sambre. Faire bloc pour dépasser les obstacles et « traduire les intentions en actes » a ajouté Georges Flamengt, président de la Clé du Sage de l'Escaut... et du syndicat mixte de l'Escaut. Faire bloc pour inciter l'État à mettre en place une concertation sous le double signe de la sérénité et de la solidarité.

Papi et syndicat mixte

Encore et toujours cet éventuel grand syndicat mixte dédié, présent cette fois le 8 mars dernier au Comité de pilotage relatif à la prévention et à la gestion des inondations du Douaisis provenant de la Scarpe amont. Ce comité a validé un panel de solutions pour prévenir, gérer et ne plus revoir les débordements de 2005 et 2008. Cela nécessite la mise en oeuvre d'une stratégie locale que l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée propose de placer sous l'égide d'un Papi d'intention. Ce Papi n'est pas un vieux sage mais un Programme d'actions de prévention des inondations, bénéficiant des soutiens techniques et financiers des services de l'État et de l'Agence de l'Eau et pour lequel la Communauté Urbaine d'Arras serait une structure porteuse pertinente. Et un grand syndicat mixte – Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut, Sensée – serait essentiel pour assurer les travaux découlant de ce Papi d'intention. En clair, tout est lié : SLGRI, prévention des inondations dans le Douaisis, futurs syndicats mixtes.

La Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) se décline dans les grands bassins via les Plans de gestion des risques inondation (PGRI) et, à l'échelon des 122 Territoires à risque important d'inondation (TRI) identifiés, via des stratégies locales à élaborer d'ici la fin 2016... Le bassin-versant de la Sensée n'est pas directement concerné par les deux TRI définis sur le Douaisis et sur le Valenciennois mais les stratégies locales s'étendent au-delà des TRI et prennent ainsi en compte la Sensée, associant l'Institution aux démarches.

Des acteurs locaux pour les compétences locales de l'eau

L'idée d'un grand syndicat mixte rassemblant les bassins de l'Escaut et de ses affluents flottait aussi dans la salle qui accueillait le 3 mars dernier le premier comité de pilotage portant l'élaboration de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondations – SLGRI pour les initiés – Escaut Sensée. La « stratégie » est élaborée avec l'ensemble des acteurs de la gestion des inondations. Lors de ce comité de pilotage, instance décisionnelle de la SLGRI, Charles Beauchamp est intervenu pour souligner que l'un des objectifs principaux de cette SLGRI qui est d'approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin-versant de la Sensée, a largement été atteint grâce à l'étude hydraulique globale d'un million d'euros menée dans le cadre du Sage de la Sensée !

Il est également revenu sur la Gemapi dont découle la possibilité de transférer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à un syndicat mixte à l'échelle d'un bassin-versant voire à l'échelle de plusieurs... « Les conclusions des réflexions menées par les présidents des Clé des Sage Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut, Sambre et Sensée sont encourageantes ; ils souhaitent la création d'un grand syndicat mixte dédié assurant la cohérence hydraulique, la gestion et la prévention des inondations. » Gemapi, SLGRI, SDAGE... Les élus de l'Institution le répètent à l'envi, tout ça n'a pas de sens « si les acteurs locaux ne s'emparent pas, avant le 31 décembre 2017, des compétences locales de l'eau ».

Les fortes pluies et violents orages du printemps 2016 avec leur lot de débordements dramatiques (Loiret, Seine-et-Marne, Nord, Pas-de-Calais, etc.) ont à nouveau mis en évidence le dérèglement climatique et la nécessité de prévoir, gérer les crues de nos cours d'eau. Sur les 270 000 kilomètres de cours d'eau que compte la France, environ 22 000 kilomètres sont surveillés en permanence par le dispositif « Vigicrues » opérationnel depuis 2006. Sur une vingtaine de départements, des cartes détaillent le niveau de risque (vert, jaune, orange, rouge), elles sont disponibles sur Internet et permettent de s'abonner à un fil RSS. « Vigicrues » ne traite que de l'information sur les crues et pas sur les inondations. Il n'y a pas de modélisation possible pour calculer en temps réel ces risques d'inondation beaucoup trop complexes à prévoir avec précision.

Depuis 2002, des Papi, Programmes d'actions de prévention contre les inondations, sont mis en place. Ils permettent d'établir des diagnostics, des cartes des surfaces inondables, de manière à fixer des règles nouvelles d'urbanisme, et de tenter de réduire le risque. On estime au niveau national que 6 millions de personnes et 400 000 entreprises, réparties sur 19 000 communes, sont concernés par ce risque d'inondations.

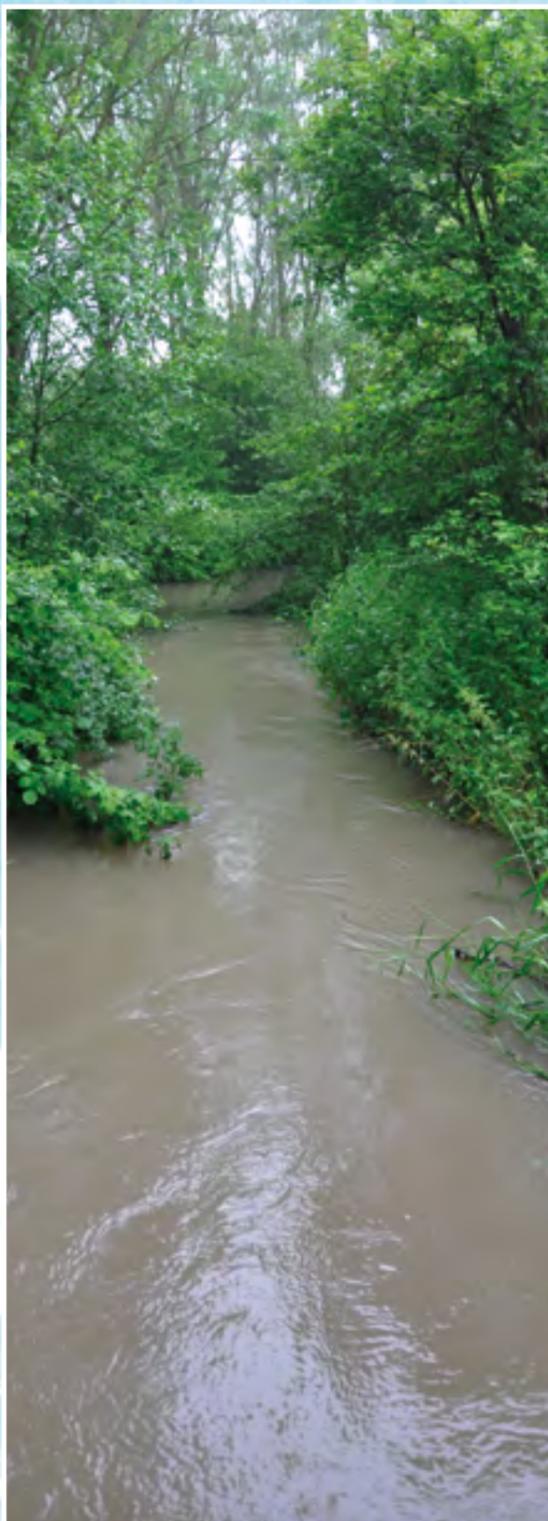
La bonne carte des cours d'eau

Depuis 2004, l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée accueille régulièrement des stagiaires qui participent à l'étude du bassin-versant sous toutes ses coutures, de son histoire à ses fossés... Ces derniers font partie de la « feuille de route » confiée à Aurélien Glorian – étudiant en 3^e année de licence professionnelle Gestion eau, sol, sous-sol à l'université de Lille 1 – chargé d'élaborer la cartographie des cours d'eau et fossés. Un travail qui répond à la demande expresse de la préfète du Pas-de-Calais répondant elle-même à l'instruction du ministère de l'Écologie pour relancer l'établissement de la cartographie des cours d'eau de France avant la fin de l'année 2016.

Aurélien Glorian s'appuie sur une carte du réseau, fournie par la DDTM – Direction départementale des territoires et de la mer – avec les cours d'eau et les fossés existants mais aussi les tronçons indéterminés. Sa première démarche consistait à superposer cette carte avec des photographies aériennes, cela lui a permis de vérifier l'absence ou la présence de tronçons hydrographiques mais aussi d'éliminer de nombreux tronçons.

Pour les tronçons existants, le stagiaire mène un « travail de terrain » pour déterminer s'il s'agit d'un cours d'eau ou d'un fossé, en se basant sur les critères de l'instruction ministérielle : l'alimentation par une source, un débit suffisant une majeure partie de l'année, l'existence d'un lit naturel. Toutes les données seront complétées par les communes et les communautés de communes (qui ont été invitées à apporter leur contribution) et par les agriculteurs qu'Aurélien Glorian rencontrera en septembre prochain. La cartographie sera soumise à la validation de la Commission thématique numéro 2 puis de la Commission locale de l'eau du Sage de la Sensée. Si des incertitudes et des divergences persistent, la DDTM tranchera en novembre sans pousser le stagiaire dans le fossé !

On ne dira jamais assez l'importance des fossés, l'urgence de leur « reconquête ». En milieu rural comme en ville d'ailleurs, ils ont pour fonction principale de « conduire des eaux en dehors de zones où elles sont indésirables ». Fossés de bord de route ou fossés d'assainissement agricole sont conçus pour canaliser des eaux de pluie en exploitant le plus possible la pente du terrain naturel. L'origine des écoulements peut être le ruissellement dû à une pluie intense, un débordement de plan d'eau, ou encore le drainage d'une nappe souterraine. L'entretien des fossés voire leur aménagement est crucial afin de limiter des débordements pouvant créer des inondations.



Sécurité juridique passée à la loupe

Le mois de juin 2016 a vu le lancement de l'analyse juridique des documents du Sage de la Sensée, elle durera trois mois. Une indispensable relecture juridique faite par un expert pour aider à la rédaction du PAGD – Plan d'aménagement et de gestion durable – et du règlement du Sage.

En effet, le Sage est un outil susceptible de faire l'objet de contentieux, que ce soit par rapport à sa compétence pour énoncer telle ou telle disposition dans le PAGD ou pour imposer telle ou telle règle dans son règlement.

On peut également s'attendre à des contentieux sur l'interprétation de dispositions, de règles ambiguës ou contestant le caractère jugé excessif des contraintes qui s'y rattachent.



Il faut donc optimiser la portée juridique du Sage de la Sensée tout en lui assurant une sécurité juridique maximale. La relecture juridique doit notamment permettre de vérifier la conformité des documents du PAGD et du règlement avec les articles de loi les régissant, la cohérence de ces documents avec le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 selon les spécificités du territoire de la Sensée, tout en restant fidèle aux choix de la Clé et des acteurs locaux.

L'analyse juridique sera présentée en septembre 2016 ; le dernier trimestre de l'année étant consacré à la consultation administrative (avis du Comité de bassin, des communes, des départements, de la région et de l'État) avant de voir en 2017 l'enquête publique, l'avis de la Clé et l'arrêté du préfet.

La bonne catégorie pour les zones humides



Aurélien Glorian a également été chargé de mettre les 83 zones humides du bassin-versant de la Sensée dans une des trois catégories révélées par une disposition du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 : zone où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires ; zone dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour laquelle des actions particulières de préservation doivent être menées ; zone qui permet le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités. Ce travail sera présenté à une Commission thématique et à la Clé. La détermination des trois catégories doit être menée avant l'approbation du Sage de la Sensée pour qu'il soit immédiatement compatible avec le SDAGE.

Précisons que le précédent inventaire des zones humides datait de 2004.

Le peuplier n'est plus populaire !

LA GAZETTE DE LA SENSÉE - N°31 - JUIN 2016



Chacun connaît la fable de La Fontaine «Le chêne et le roseau». On connaît moins celle beaucoup plus récente (1968) de Raymond Queneau :

« Le peuplier et le roseau »

À cheval sur ses branches
Le peuplier dit au roseau
Au lieu de remuer les hanches
Venez faire la course au trot.

Le peuplier caracole
Il fait des bonds de géant
C'est tout juste s'il s'envole pas;
Le roseau, lui, attend

L'arbre se casse la gueule
Expire chez le menuisier
Et servira de cercueil
A quelque déshérité

Amère amère victoire
Le roseau qui n'a pas bougé
Ne retirera aucune gloire
De s'être immobilisé.

Le peuplier, noir, blanc ou d'Italie, est un arbre familial ; il borde nos routes et nos canaux depuis une éternité. Il n'a pourtant plus la cote chez les environnementalistes et spécialistes de la gestion des eaux qui incitent les propriétaires de terrains en zones humides, le long des cours d'eau, à éviter de planter des peupliers en haut de berge et de privilégier des essences mixtes et locales.

Plusieurs communes ont ainsi rayé le peuplier de leurs opérations de reboisement, bénéficiant du Plan Forêt du Conseil Régional destiné à augmenter la surface boisée régionale et renforcer la biodiversité. Inchy-en-Artois, Brunémont, Rumaucourt, Boiry-Notre-Dame ont participé au Plan Forêt avec à la clé soutien technique et soutien financier.

La commune de Baralle a souhaité reboiser le «Grand Marais», site concerné par le «complexe écologique de la vallée de la Sensée» avec ses 4,3 hectares de surface boisée et 9 hectares d'eau. Durant les hivers 2011 et 2012, 160 peupliers ont été coupés. Une partie de la peupleraie a été remplacée par un boisement plus naturel : aulne glutineux, chêne pédonculé, sureau noir, noisetier... soit plus de 1 400 arbres plantés en octobre et novembre 2015 sur 1,5 hectare après un diagnostic écologique, une étude hydraulique, la prise en compte des usagers (chasseurs et pêcheurs). Un chemin fait le tour du «Grand Marais» de Baralle où une promenade s'impose cet été... à l'ombre des peupliers encore présents.

École François-Noël, labellisée E3D

« Le canal passait exactement ici autrefois avant qu'il ne soit dévié. Il y avait juste à côté un relais pour les chevaux qui tiraient les péniches ! » Nous sommes à l'école François-Noël à Arleux, dans le bureau de François Sonnevillle, le directeur.

Autant dire que l'eau et son patrimoine sont inscrits dans la mémoire de l'établissement (qui fut auparavant le collège).

Pas étonnant de voir cette école (six classes, 150 élèves) très impliquée dans le développement durable. Elle a d'ailleurs décroché le label E3D - Établissement en démarche de développement durable - décerné par l'Académie de Lille. Mis en place en 2013 par le Ministère de l'Éducation Nationale, ce label encourage donc l'éducation au développement durable et la mise en place de partenariats avec les collectivités locales. « Nous sommes reconnus au deuxième niveau de la labellisation : l'approfondissement mais nous avons déjà largement atteint le troisième, celui du déploiement. »

souligne F. Sonnevillle. Il y a longtemps que le directeur déploie une grande énergie pour faire naviguer l'école sur deux canaux essentiels dans notre société : le vivre ensemble et la préservation

de l'environnement. « J'ai toujours eu la fibre environnementaliste » confie celui qui dirige François-Noël depuis dix ans, une fibre qu'il souhaite transmettre à ses élèves. Chaque année, avec le concours des enseignants, l'école mène un projet autour de l'environnement. « Une classe tire le train et tout le monde fait quelque chose. » Il y a eu la réalisation d'un jardin, jardin sur lequel on a construit une nouvelle classe depuis, la fabrication de nichoirs pour les hirondelles, des plantations dont un chêne au



Photo ©Ecole François-Noël

milieu de la cour, de nombreuses sorties, des animations autour de l'eau avec la CAD, le MNLE, le SIRA, la mairie d'Arleux, le Conseil Départemental du Nord... N'oublions pas le marais

d'Arleux, espace naturel sensible sur le territoire de Hamel, que les élèves fréquentent assidûment. Ils y ont étudié la faune et la flore. Ils ont participé à un chantier de nettoyage, le désengorgement d'une mare afin d'ouvrir le milieu et favoriser la reproduction des libellules et autres hôtes des lieux. Le même marais d'Arleux a servi de cadre « au gros projet » de l'année dernière, soutenu par le Conseil Départemental du Nord. Il s'agissait pour les CM1 et les CM2 de présenter leur environnement aux copains venus d'Ostricourt. Naturellement, les projets « environnement durable » sont toujours d'excellents prétextes pour travailler en classe le français, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, l'informatique et l'expression orale quand les élèves rendent compte de leurs travaux aux élus, aux parents. Apprentissage transversal et interdisciplinarité dans toute leur splendeur. François Sonnevillle a déjà peaufiné le projet développement durable de la prochaine année scolaire en

partenariat avec une école du bocage Avesnois : l'influence de l'homme sur son environnement...La matière ne manque pas dans la vallée de la Sensée.

La sensibilisation au développement durable génère des actions spontanées chez les écoliers et cela ravit l'équipe enseignante. « Ils ramassent les papiers dans la cour, récupèrent les piles et les bouchons, ils ont même incité l'employé communal à ne pas tondre la pelouse afin de ne pas perturber la biodiversité. » L'éducation au développement durable favorise également les progrès scolaires, François Sonnevillle a vu quelques élèves qui décrochaient profiter pleinement de l'engagement de la classe dans les projets et remonter à la surface.



Photo ©Ecole François-Noël

La gazette de la Sensée

est réalisée par l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp
Rédaction et coordination : Céline Blin, Fabrice Thiébaud et Dominique Verbrugghe
Photos : Céline Blin et Fabrice Thiébaud
Maquette : Caroline Dujardin - Duo Dujardin - Douai
Impression : Léonce Déprez, Ruitz - 44 000 exemplaires
ISSN en cours

